

Séance du Conseil Municipal

en date du

5 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, Mme BAULAND Eliane, Mme DANJOUX Laëtitia, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, M. BAIZET Patrick, Mme VERCHERE Simone, Mme CHAUDAGNE Suzanne, Mme PLAINARD Delphine, M. MURARD Franck, M. SIMON Pascal,

Absents excusés : M. DUBUIS Jérôme, Mme BOYER Gaëlle,

Secrétaire de séance : M. BERAUD Cédric,

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES

➤ *Menace de fermeture de classe à l'école publique*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal la menace d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine à l'école publique. Il précise que l'Académie a envoyé un nouveau courrier dans ce sens, mais qu'une réunion est programmée avec tous les maires du territoire, l'Inspecteur d'Académie et le Sous-Préfet afin de réfléchir collectivement aux questions scolaires sur l'ensemble du territoire et non commune par commune.

➤ *Micro-crèche « Les P'tits Loups »*

Laëtitia DANJOUX fait le compte-rendu de l'assemblée générale de la micro-crèche « Les P'tits Loups », et présente le bilan de l'année 2018. Elle rappelle que l'association est composée de 5 salariés en CDI et de 2 CDD pour les remplacements pendant les congés, avec également un agent d'entretien.

La micro-crèche qui présentait un taux de remplissage de 74 % en 2018, stable par rapport à l'année précédente, a accueilli 19 enfants en 2018 dont 15 enfants provenant de la Communauté de Communes Charlieu-Belmont et 4 enfants domiciliés en dehors. 9 demandes d'accueil n'ont pu être honorées faute de place. Au niveau financier, le bilan est également positif avec un excédent de 15 000 €.

Laëtitia Danjoux informe le Conseil Municipal du renouvellement du bureau de l'association composé de parents d'enfants accueillis à la micro-crèche

➤ *Amicale Laïque*

Eliane BAULAND indique qu'elle a participé à l'assemblée générale de l'Amicale Laïque. Elle fait le point sur l'année écoulée et précise que l'association a réalisé des travaux de réfection de leur salle.

➤ *Boule du Cercle*

Eliane BAULAND présente le bilan 2018 de l'association. Elle indique que celui-ci est légèrement déficitaire en raison de travaux d'éclairage des jeux de boules réalisés pendant l'année et de l'absence du concours de belote qui a généré une baisse de recettes.

➤ *ESD Marche*

Eliane BAULAND fait le compte-rendu de l'assemblée générale de l'ESD Marche. Elle rappelle que l'association fonctionne actuellement sans président, mais avec un responsable légal.

Elle présente le bilan financier 2018 qui fait apparaître un excédent de 514 € avec un don de 500 € au Sou des Ecoles.

➤ *Commission Déchets Ménagers*

Simone VERCHERE présente les travaux de la commission Déchets Ménagers. Elle précise qu'à partir de 2020, certaines consignes de tri seront modifiées car davantage de plastiques pourront être recyclés.

Elle fait part des travaux prévus à la déchetterie dans le but de contrôler les accès, avec la distribution d'un badge réservé aux habitants de la Communauté de Communes et éviter ainsi la recrudescence de dépôts provenant notamment d'entreprises hors Communauté de Communes.

René VALORGE revient sur les dépôts sauvages constatés près de certains points d'apport volontaire qui ont conduit à supprimer le point d'apport volontaire situé derrière l'espace radiologique à Charlieu et souligne le coût important de ces incivilités pour la communauté, coût qui au final impacte la redevance payé par chaque usager.

II. FINANCES

René VALORGE présente au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2018 et détaille les dépenses et les recettes constatées pour le budget communal et le budget annexe du service assainissement.

➤ Compte Administratif 2018 Budget Communal et affectation du résultat

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Jean-François Démurger 1^{er} adjoint, le compte administratif 2018 du budget principal qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	904 028,15 €	334 422,72 €	1 238 450,87 €
	Dépenses	707 229,50 €	405 441,35 €	1 112 670,85 €
Solde d'exécution		196 798,65 €	- 71 018,63 €	125 780,02 €
Résultat reporté n-1		30 948,34 €	- 185 033,35 €	- 154 085,01 €
Total		227 746,99 €	- 256 051,98 €	- 28 304,99 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	71 041,92 €	71 041,92 €
	RAR Dépenses	- €	12 821,02 €	12 821,02 €
Solde des restes à réaliser			58 220,90 €	58 220,90 €
Résultat cumulé		227 746,99 €	- 197 831,08 €	29 915,91 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 227 746,99 € et du déficit d'investissement d'un montant de 197 831,08 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

↳ d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068 la somme de 197 831,08 € afin de combler le déficit de la section d'investissement

↳ de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de 29 915,91 €

➤ Compte Administratif 2018 Budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Jean-François Démurger 1^{er} adjoint, le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	79 958,21 €	51 467,67 €	131 425,88 €
	Dépenses	68 894,04 €	54 643,28 €	123 537,32 €
Solde d'exécution		11 064,17 €	- 3 175,61 €	7 888,56 €
Résultat reporté n-1		1 290,90 €	- 2 054,05 €	- 763,15 €
Total		12 355,07 €	- 5 229,66 €	7 125,41 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	- €	- €
	RAR Dépenses	- €	- €	- €
Solde des restes à réaliser			- €	- €
Résultat cumulé		12 355,07 €	- 5 229,66 €	7 125,41 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 12 355,07 € et du déficit d'investissement d'un montant de 5 229,66 € en section d'investissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

↳ **d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068** la somme de 5 229,66 € afin de combler le déficit de la section d'investissement.

↳ **de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002** la somme de 7 125,41 €.

➤ Comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2018 pour le budget communal et le budget assainissement établis par le trésorier municipal. Ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

III. PROJET D'AMENAGEMENT ENTREE D'AGGLERATION RUE DES ECOLES

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal les problèmes de sécurité à l'entrée de l'agglomération rue des Ecoles, en raison de la vitesse excessive des véhicules.

Il rappelle également les aménagements déjà réalisés avec l'installation d'un radar pédagogique et l'impossibilité de mettre en place des ralentisseurs de type coussins berlinois en raison de la proximité de l'entrée d'agglomération et du classement de la route en voie à grande circulation.

Il informe les Conseillers Municipaux des relevés de vitesse effectués sur le radar pédagogique d'avril 2018 à février 2019. Ces relevés font apparaître une vitesse des véhicules plus élevée dans le sens de la sortie.

Après discussion avec les services de l'Etat, une nouvelle solution est proposée avec la création d'un plateau surélevé au niveau de l'église, avec un passage piéton intégré. Cet aménagement nécessiterait également une modification du réseau eaux pluviales.

Parallèlement, il est proposé de réaliser des bandes de résine rugueuses à l'entrée d'agglomération et des bandes de peinture le long de la chaussée pour créer une impression de rétrécissement de la voie.

Ces aménagements seront validés lorsque le chiffrage définitif des travaux sera connu.

Par ailleurs, Jean-François DEMURGER informe le Conseil Municipal de la pose des panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD 487 et par conséquent de la modification effective des limites d'agglomération.

IV. ECOLE SAINT JEAN-BAPTISTE : MODIFICATION DU VERSEMENT DU FORFAIT ALLOUE AUX FOURNITURES SCOLAIRES

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune participe à l'achat des fournitures scolaires des écoles, en prenant en charge les factures à hauteur de 41 € par élève.

Il explique que l'école Saint Jean-Baptiste a demandé une modification des modalités de prise en charge des fournitures scolaires, afin de que le forfait de 41 € par élève soit versé directement à l'OGEC qui réglerait alors elle-même les factures.

Le Conseil Municipal approuve la modification du versement du forfait alloué pour les fournitures scolaires et dit que ce forfait sera versé directement à l'OGEC en même temps que la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

V. CDG42 :

Délégation au Centre de Gestion pour la mise en concurrence de l'assurance des risques statutaires du personnel

Le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer, pour la couverture des risques statutaires des agents affiliés ou non à la CNRACL.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ *Demande d'achat espaces verts La Durie*

Jean-François DEMURGER fait part au Conseil Municipal de la demande d'un riverain de la rue de Bourgogne qui souhaite acquérir l'espace vert situé devant sa propriété sur le domaine public.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la cession à M. et Mme Bacot du tènement d'espaces verts situé devant leur maison. La cession se fera par acte administratif et tous les frais relatifs à cette cession seront supportés par les acquéreurs.

➤ *Formation « Gestes qui sauvent » : Mise à disposition ponctuelle d'un agent de Charlieu-Belmont Communauté*

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de Charlieu Belmont Communauté, par ailleurs formateur au SDIS, pour la réalisation d'une formation aux gestes de premiers secours à destination du personnel communal.

Le Maire

René VALORGE